



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 114284

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche intègre depuis plusieurs années dans son organisation interne le respect des exigences de la protection de l'environnement, qu'il s'agisse d'achats écoresponsables ou de tri sélectif. En effet, depuis plus de dix ans, les cartouches d'encre usagées d'imprimantes laser et à jet d'encre sont collectées et stockées dans les locaux du ministère de l'agriculture et de la pêche, puis remises à une société spécialisée chargée de leur recyclage. Il est à noter que le futur marché public qui devra être notifié au premier trimestre prochain intégrera dans son cahier des charges des exigences en matière de respect des normes environnementales et des exigences du développement durable. Ainsi, un lot de cartouches génériques viendra en complément des cartouches à la marque, et les produits qui seront proposés privilégieront ceux qui sont composés de matières recyclées ou recyclables ayant un faible impact sur l'environnement, tant en termes de déchets que de rejets lors de leur utilisation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114284

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13441

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1269